



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Recommandations de l'Ordre des agronomes du Québec

Les cultures génétiquement modifiées

Document synthèse

Septembre 2013

INTRODUCTION

L'agronomie se définit comme étant « l'ensemble des sciences nécessaires à la compréhension de l'agriculture et des techniques utiles à sa pratique¹ ». L'agronome, quant à lui, est le professionnel qui connaît ces sciences et ces techniques.

La finalité des interventions des agronomes consiste à soutenir la production d'aliments et de produits de qualité, et ce, dans le cadre d'une agriculture durable.

De tout temps, l'essence même de l'agronomie, comme celle de l'agriculture, a été de bonifier ce qui existait grâce à des sélections permettant d'améliorer la qualité des produits et la productivité. Cette sélection des cultures et des animaux d'élevage se réalisait et se réalise toujours à partir des meilleurs éléments.

En ce sens, le principe d'amélioration génétique constitue une des bases de l'agronomie. L'évolution de ce principe a conduit à l'introduction de nouvelles méthodes, dont l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Un OGM est « un micro-organisme, une plante ou un animal dont le patrimoine génétique a été modifié par génie génétique pour lui attribuer des caractéristiques qu'il ne possède pas du tout ou qu'il possède déjà, mais à un degré jugé insatisfaisant à son état naturel, ou pour lui enlever ou atténuer certaines caractéristiques jugées indésirables ».²

Au Québec, l'utilisation de cette biotechnologie en agriculture fait partie du paysage depuis une quinzaine d'années.

Il est inhérent à l'agronomie de contribuer au développement de chacun des systèmes de production agricole (biologique, conventionnel ou biotechnologique), car chaque modèle répond à des besoins spécifiques. Ce développement doit, en outre, se réaliser dans le respect des particularités de chaque système de production agricole. De plus, les aspects agronomiques, environnementaux, sociaux et économiques doivent être continuellement évalués face aux orientations choisies.

Par conséquent, le choix de recourir ou non à la biotechnologie en agriculture (dont les cultures génétiquement modifiées) doit prendre en considération des objectifs tels que l'adaptation des cultures au climat, l'amélioration des rendements, la qualité nutritive des cultures, la résistance aux ravageurs, mais aussi la préservation de la biodiversité des cultures et des variétés (cultivars) non génétiquement modifiées, etc.

¹ Larousse agricole. 2002.

² Commission de l'éthique de la science et de la technologie du Québec. 2003. Pour une gestion éthique des OGM, 145 p. En ligne : <http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/assets/documents/OGM/OGM-avis-FR.pdf>

CONTEXTE ET OBJECTIFS

En 1996, les semenciers ont commencé à introduire progressivement des cultures génétiquement modifiées (GM) dans le paysage agricole québécois.

Depuis, les superficiesensemencées en cultures GM n'ont cessé d'augmenter au Québec. Selon les données de 2012 de l'Institut de la statistique du Québec, 83 % du maïs-grainensemencé au Québec (320 000 hectares) et 59 % du soya (165 000 hectares) étaient génétiquement modifiés. Pour le canola, c'est pratiquement 100 % des superficies cultivées qui sont GM.

L'utilisation des cultures GM constitue un système de production agricole en soi, présent dans l'agriculture québécoise où il côtoie d'autres modèles importants. Dans ce contexte, l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) a publié, en 2001, ses premières recommandations sur le sujet. Ces recommandations sont demeurées longtemps pertinentes. Cependant, avec l'arrivée probable de nouvelles cultures GM, une mise à jour de certaines recommandations de l'OAQ s'imposait. Dès lors, le sujet a été remis sur la liste des priorités et un travail de fond a été amorcé. Ce travail a mis à contribution l'ensemble de la profession.

Le but du présent document est de présenter la synthèse du travail réalisé sur l'usage de cette biotechnologie.

Il ne représente ni une fin en soi, ni un recommencement des travaux précédents, mais une continuité. Comme cette biotechnologie est évolutive, notre analyse de celle-ci le sera également. Elle sera appelée à évoluer selon :

- les avancées de la recherche;
- le constat des avantages et des inconvénients;
- le souci de préserver les ressources de tout ordre;
- les besoins du milieu agricole;
- les demandes des consommateurs;
- et autres.

Ce document vient identifier, sur le plan agronomique :

- les enjeux liés à l'utilisation des cultures GM;
- les lacunes dans le processus d'approbation et d'utilisation;
- l'importance d'un encadrement professionnel pour l'usage des pesticides et des cultures GM; ceci tant pour la protection des différents systèmes de production agricole que pour la protection du public et de celle des professionnels;
- la nécessité de l'étiquetage;
- une liste de recommandations (sur les quatre éléments précédents) de laquelle découlera des plans d'action annuels.

En ce sens, l'utilisation des cultures GM doit être abordée comme un outil, parmi d'autres, qui s'intègre dans un plan global de gestion des cultures à la ferme.

Bien que l'OAQ reconnaisse le potentiel de la biotechnologie utilisée en agriculture, les cultures GM ne sont intéressantes que dans la mesure où les risques sont contrôlés autant que faire se peut, et que les aspects socio-économiques sont pris en considération.

ENJEUX DES CULTURES GM ET POUVOIR D'ACTION DES PROFESSIONNELS

L'OAQ n'a ni le pouvoir ni la légitimité d'établir si l'utilisation des cultures GM procure plus d'avantages ou d'inconvénients pour une société, au sens général.

Cependant, en regard de son mandat de protection du public, ce constat doit être fait par l'OAQ pour chaque situation sur la base des principes agronomiques, environnementaux, sociaux et économiques.

Quant au processus d'approbation et de commercialisation, la responsabilité globale d'approuver ou non une culture GM revient aux instances du gouvernement fédéral.

LA GESTION DES RISQUES

L'OAQ, pour sa part, porte son attention sur l'utilisation adéquate et optimale des pesticides et des cultures GM et sur la gestion des risques qui y sont associés. Trois enjeux principaux se posent :

- les résistances des mauvaises herbes aux herbicides et des insectes aux insecticides causées par un ensemble de mauvaises pratiques;
- la coexistence entre les différents systèmes de production agricole et la contamination potentielle transgénique entre les cultures (par pollinisation ou déplacement des grains pendant et après la récolte);
- l'approvisionnement limité en semences conventionnelles et biologiques.

En ce qui a trait aux deux premiers enjeux, les cultures GM et conventionnelles doivent s'introduire dans une approche globale de lutte intégrée pour laquelle la rotation des cultures, la diversité génétique des cultures, les bonnes pratiques de gestion des mauvaises herbes, la gestion responsable des pesticides, les techniques de refuge pour éviter la résistance des insectes et les mesures de mitigation pour assurer la coexistence entre les systèmes de production agricole seront au premier plan.

MODÈLE DE COHABITATION ENTRE LES SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLE

Les cultures pratiquées au Québec devront également se développer dans un futur modèle de cohabitation qui favorisera la coexistence entre les différents systèmes de production agricole (GM, conventionnel et biologique). En effet, la problématique de la contamination transgénique peut entraîner des risques économiques potentiels liés aux possibles pertes de marchés des produits agricoles causés par la pollinisation croisée entre les cultures GM et les cultures non GM ou encore par les impuretés des semences résultant des pratiques culturales, de récoltes, de transports et d'entreposages des grains.

Ce modèle de cohabitation doit reposer sur des bases solides, dont l'équité entre les producteurs agricoles, la reconnaissance des données scientifiques, l'efficacité et la facilité d'utilisation des mesures de mitigation, le transfert technologique et l'encadrement professionnel.

L'OAQ croit que le développement d'un modèle de cohabitation relève d'une responsabilité partagée entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et les principaux acteurs des secteurs agricoles et agroalimentaires. Cet enjeu doit toutefois être documenté davantage quant à l'efficacité et à l'application des techniques et des mesures de mitigation afin d'établir l'approche et les éléments du modèle de cohabitation souhaité. L'OAQ recommande au gouvernement du Québec de poursuivre le financement de travaux de recherche dans ce domaine et de coordonner des projets pilotes sur le terrain afin d'évaluer les meilleures techniques et les mesures de mitigation applicables aux régies des cultures.

L'agronome est un intervenant incontournable puisqu'il est partie prenante dans les services-conseils en phytoprotection liés à l'utilisation, ou non, des cultures GM. Il joue donc un rôle clé dans cette approche globale.

APPROVISIONNEMENT EN SEMENCES

Un autre enjeu concerne l'approvisionnement limité en semences conventionnelles et biologiques destinées aux producteurs agricoles du Québec. Pour remédier à ce problème, les semenciers ou les centres de recherche publics doivent continuer à améliorer les performances des cultivars et des variétés de cultures non GM. Il s'agit là d'un principe essentiel à respecter pour assurer la diversité des cultures et des différents systèmes de production agricole.



LACUNES DU PROCESSUS D'APPROBATION ET D'INTÉGRATION DES CULTURES OGM

TRANSFERT DES INFORMATIONS ET DES CONNAISSANCES SUR LES OGM

L'OAQ considère qu'il faut atteindre un plus grand nombre de professionnels en diffusant des informations sur les OGM par d'autres moyens que les sites Internet.

À ce sujet, l'OAQ entend soutenir les différents organismes et collaborer avec eux pour diffuser des connaissances sur les OGM et former des agronomes dans le domaine de la phytoprotection.

ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES LIÉS AU PROCESSUS D'APPROBATION DES CULTURES GM

Les aspects socio-économiques se décrivent comme étant l'analyse des avantages ou des inconvénients pour la communauté sur les plans sociaux, économiques et éthiques ainsi que sur la prise en compte des principes du développement durable.

Par conséquent, au-delà de la conformité des cultures GM au processus d'approbation des instances fédérales concernées, il faut élargir le concept de la gestion des risques sur la santé et l'environnement en intégrant dans la réglementation fédérale les concepts « de bénéfiques pour la société et le respect de certains principes du développement durable ».

ENCADREMENT PROFESSIONNEL ET GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX PESTICIDES ET AUX CULTURES GM

L'OAQ exerce un rôle d'encadrement de la profession d'agronome. Pour ce faire, il mise sur la diffusion de connaissances, la formation continue des agronomes et l'établissement de règles de l'art dans chacun des domaines de l'agronomie.

Ces règles de l'art sont décrites, notamment, dans des grilles de référence sur les actes professionnels posés en agronomie et dans des lignes directrices de l'OAQ.

Considérant que les répercussions potentielles liées à l'utilisation des pesticides et des cultures GM représentent un enjeu majeur pour l'agriculture, l'OAQ prônera la mise en œuvre d'un programme de phytoprotection à la ferme.

Ce programme global de phytoprotection à la ferme représente un outil de travail essentiel pour notre agriculture contemporaine et celle de demain.

Par ailleurs, un programme de formation axé sur une approche globale intégrant différents moyens de lutte intégrée des ennemis des cultures, appuyé par une grille de référence en phytoprotection complète le plan d'action de l'OAQ en la matière.

C'est par cette approche agronomique intégrée que les divers enjeux de la résistance aux pesticides, de la coexistence entre les différents systèmes de production agricole, de la contamination transgénique, d'une utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides et de la protection des zones sensibles pourront être travaillés avec les producteurs agricoles, et ce, par l'entremise du programme de phytoprotection à la ferme.

En plus de l'application des moyens de lutte intégrée, il comprendra des mesures de mitigation afin de minimiser les risques potentiels.

ÉTIQUETAGE DES OGM

L'OAQ a toujours été, et continue d'être, en faveur de l'étiquetage des produits contenant des dérivés d'OGM en fonction du principe que le consommateur a le droit de savoir ce qui s'offre à lui pour faire un choix éclairé.

Selon la norme d'étiquetage choisie, cette dernière doit reposer sur un système d'étiquetage obligatoire.

Longtemps utilisé, l'argument du coût de déploiement d'un système d'étiquetage ne doit plus être l'élément avancé pour freiner la mise en place de l'étiquetage. Pour remédier à cette réalité, et parce que les consommateurs souhaitent connaître ce qui se retrouve dans leur assiette, l'OAQ recommande au gouvernement du Québec de réaliser une étude économique pour évaluer et documenter le système d'étiquetage qui serait le plus efficient et le moins coûteux pour la société québécoise ainsi que pour les différents intervenants de la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs).

La pertinence d'une norme d'étiquetage est d'autant plus actuelle face à l'introduction potentielle de cultures GM qui seront directement consommées par l'humain (ex. : maïs sucré GM). Dans ce contexte, l'OAQ juge important que les instances gouvernementales établissent et priorisent rapidement les conditions pour la mise en œuvre d'un système d'étiquetage obligatoire, en commençant par ces produits agricoles provenant des cultures GM et consommés directement par les humains.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

ENJEUX LIÉS AUX CULTURES GM ET POUVOIR D'ACTION DES PROFESSIONNELS

Recommandations

- Accroître la formation des agronomes dans le domaine de la biotechnologie associée aux cultures GM.
- Faire des représentations auprès des intervenants concernés pour assurer un approvisionnement en semences conventionnelles et biologiques aux producteurs agricoles.
- Prôner la diversité des modèles de production et reconnaître la performance des cultures conventionnelles et biologiques.
- Promouvoir le développement d'un modèle de cohabitation basé sur des techniques et des mesures de mitigation établies par la science et applicables dans le contexte de l'agriculture québécoise.
- Appuyer les universités et les centres de recherche publics dans leur démarche d'obtention de ressources nécessaires pour mener des études à long terme sur les risques pour la santé et l'environnement. Prioriser, à travers les organismes subventionnaires, des fonds pour mener à terme leurs recherches.

PROCESSUS D'APPROBATION ET D'INTÉGRATION DES CULTURES GM

Recommandations

- Assurer la diffusion d'information aux agronomes concernant le dossier OGM.
- Faire des représentations dans le cadre du processus d'approbation des OGM pour s'assurer qu'il est adapté à l'évolution de la biotechnologie en intégrant, notamment, des aspects socio-économiques et certains principes de développement durable dans le processus d'approbation.
- Faire des représentations pour permettre aux centres de recherche, aux universités et aux instances gouvernementales d'avoir accès aux études ayant servi à l'approbation des OGM, et ce, dans un esprit de transparence.



SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS - suite

ENCADREMENT DES AGRONOMES ET GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX PESTICIDES ET AUX CULTURES GM

Recommandations

- Accroître la formation des agronomes dans le domaine de la phytoprotection.
- Promouvoir, auprès des agronomes et des producteurs agricoles, l'utilisation d'un programme de phytoprotection à la ferme.
- Établir et recommander des stratégies durables et des règles de l'art en phytoprotection comprenant l'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides et l'utilisation adéquate et optimale des cultures GM.
- Assurer l'application professionnelle des techniques et des mesures de mitigation associées à l'utilisation des cultures GM.
- Intervenir dans des comités nationaux et provinciaux sur les cultures GM concernant les aspects agronomiques, économiques, sociaux et professionnels.
- Intervenir pour assurer la cohabitation entre les différents modèles de production agricole (biotechnologique, conventionnelle et biologique).
- Collaborer avec les centres de diffusion d'information pour transmettre les connaissances évolutives sur les cultures GM aux agronomes.

ÉTIQUETAGE DES OGM

Recommandations

- Prôner l'étiquetage des produits contenant des dérivés d'OGM.
- Recommander aux instances gouvernementales concernées d'établir les conditions pour la mise en œuvre d'un système d'étiquetage obligatoire pour les produits agricoles directement consommés par les humains (ex. : maïs sucré GM).
- Recommander au gouvernement du Québec de réaliser une étude pour évaluer et documenter le système d'étiquetage des OGM qui serait le plus efficient et le moins coûteux dans le contexte de l'agriculture québécoise.

Remerciements

L'Ordre des agronomes du Québec tient à remercier l'ensemble des agronomes qui ont alimenté les réflexions sur le sujet des cultures génétiquement modifiées, dont les membres du comité de réflexion sur les OGM, les professionnels qui ont répondu au questionnaire sur les OGM et tous les intervenants consultés.